



# cress

Chambre Régionale de  
l'Économie Sociale et Solidaire  
des îles de Guadeloupe



# PANORAMA

de l'économie sociale et solidaire en  
Guadeloupe

Édition 2025



## Mot de la Présidente

Le panorama de l'économie sociale et solidaire des îles de Guadeloupe est un précieux outil destiné à toutes celles et ceux qui sont convaincus qu'une manière d'entreprendre qui place l'Homme au cœur de tout développement est particulièrement créatrice de valeurs pour tous. Cet outil permet aussi de mieux connaître l'ampleur des activités qui relèvent de l'ESS sur le territoire, de découvrir le type de projets concernés et les évolutions de ce mode d'entreprendre.

L'économie sociale et solidaire en Guadeloupe joue un rôle essentiel tant du point de vue de la création d'emplois que de la mise en valeur du capital humain et de l'innovation sociale utiles, durables et dynamiques venant enrichir notre économie et la société guadeloupéenne.

A l'occasion de cette troisième édition du panorama de l'ESS des îles de Guadeloupe, vous retrouverez les principales caractéristiques de l'ESS guadeloupéenne, sa déclinaison par secteurs d'activités et son évolution sur la dernière décennie. Les spécificités de l'emploi salarié dans l'ESS ainsi que la place de l'ESS à l'échelle des intercommunalités y sont également abordées.

Cette édition est aussi celle qui célèbre les dix ans de la loi dite « loi HAMON » du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Après ces dix ans de loi de l'ESS, il apparaît clair, que tous nous avons un rôle important à jouer pour favoriser le soutien et le développement de cette économie, qui à travers ses principes et ses valeurs contribue à répondre à l'urgence des enjeux de développement de notre territoire.

Dès maintenant, ensemble, écrivons le futur d'une ESS prospère, pleine de réussites et de talents nés de la volonté d'hommes et de femmes de valeur qui œuvrent à construire un monde plus humain.

Faisons de l'économie sociale et solidaire la force d'aujourd'hui et de demain pour notre archipel !

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.

**Murielle TOTO**

Présidente de la Chambre Régionale de  
l'Économie Sociale et Solidaire  
des îles de Guadeloupe



# SOMMAIRE

## PAGE 4

Introduction

---

## PAGE 8

2. Structuration sectorielle  
de l'ESS en Guadeloupe

---

## PAGE 16

4. L'ESS dans les  
intercommunalités

---

## PAGE 5

1. L'ESS en Guadeloupe :  
emplois et établissements

---

## PAGE 14

3. L'évolution de l'ESS en  
Guadeloupe

---

## PAGE 18

5. Les conditions d'emplois  
dans l'ESS en Guadeloupe

---

### Rédaction

M. Jonathan CONSTANT

Chargé de mission observatoire de l'ESS

### Infographie

Observatoire CRESS-IG

### Contact Observatoire

0690 63 52 40

[observatoire@cress-ilesdeguadeloupe.fr](mailto:observatoire@cress-ilesdeguadeloupe.fr)



## Introduction

La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire comme un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine », reposant sur des valeurs juridiquement fondées :

- **L'humain au cœur de l'économie**

Les personnes et le projet collectif prennent sur le capital et la recherche de profit. Le projet d'une organisation de l'ESS a une utilité sociale, réalisée au service d'un collectif et non au service de l'intérêt d'une seule personne.

- **Le fonctionnement démocratique**

Les dirigeants sont élus et les décisions sont prises selon le principe «1 personne = 1 voix» (et non en fonction du capital détenu). La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics.

- **La liberté d'adhésion**

Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer ou prendre des responsabilités dans une organisation de l'ESS, ou en partir.

- **Un modèle économique spécifique**

Les excédents constitués et provenant d'une mixité de ressources sont prioritairement destinés au développement de l'activité.

L'ESS est composée par :

- **Les associations**
- **Les mutuelles**
- **Les coopératives**
- **Les fondations**
- **Les sociétés commerciales d'utilité sociale.**

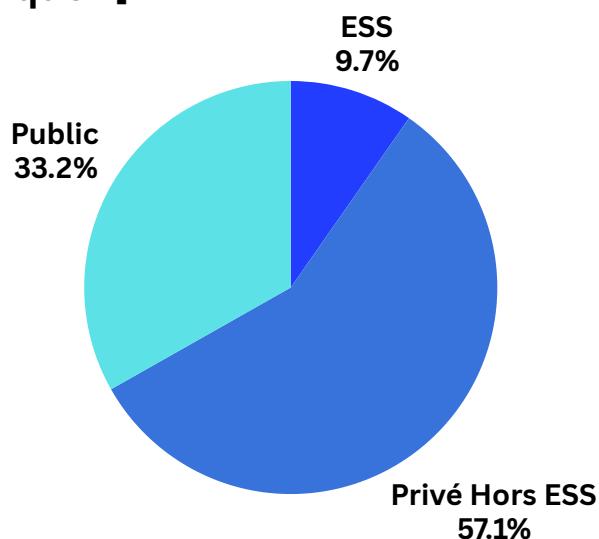
La Loi relative à l'ESS s'applique à l'ensemble du territoire français, dont les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

En France, l'ESS regroupe 207 894 établissements employeurs et 2,7 millions de salarié.e.s. Sur le territoire guadeloupéen, elle compte 1 083 établissements et 11 668 salarié·e·s. Elle représente 9,7% des emplois de l'économie et 14,5% de l'emploi privé.



## 1.2 L'ESS en Guadeloupe : les chiffres clés

L'ESS en Guadeloupe compte 11 668 emplois et 1083 établissements employeurs. Elle représente ainsi 9,7% de l'ensemble des emplois de l'économie guadeloupéenne [Graphique 1].



Graphique 1 : Répartition de l'emploi dans l'économie Guadeloupéenne

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

Le poids de l'ESS dans l'économie privée en Guadeloupe est de 14,5%. Les emplois de l'ESS en Guadeloupe représentent près de 9 595 équivalents temps plein (ETP) ainsi qu'une masse salariale totale de 323 millions d'euros, soit 15,9% de la masse salariale du secteur privé.

Les salarié·e·s de l'ESS en Guadeloupe sont très majoritairement des femmes.

Elles représentent 71,4% des salarié·e·s de l'ESS.



## 1.2 La composition de l'ESS en Guadeloupe

Les **associations** concentrent la grande majorité des emplois (86,3% des effectifs salariés) de l'ESS. Elles comptent 943 établissements employant 10 075 salarié·e·s en Guadeloupe. Ces emplois dans les associations sont principalement présents dans les secteurs de l'action sociale (humanitaire, prévention, ...) et de l'enseignement (centre de formation, enseignement thématique, ...).



## 1. L'ESS en Guadeloupe : emplois et établissements

Les **coopératives** regroupent 105 établissements employant 1170 salarié·e·s, soit 9,7% des établissements et 10% des emplois de l'ESS en Guadeloupe. On les retrouve principalement dans les activités financières et d'assurance, notamment avec les banques coopératives, et les activités agricoles où elles représentent plus de la moitié des établissements de l'ESS dans ce secteur.

En plus des coopératives bancaires et agricoles, on trouve également en Guadeloupe des coopératives d'artisan.e.s, des coopératives de transports ainsi que des sociétés coopératives et participatives (SCOP) et les coopératives d'activités et d'emploi (CAE).

Les **mutuelles** comptent 32 établissements employant 265 salarié·e·s. Elles ne représentent que 2,3% des effectifs de l'ESS en Guadeloupe. Les établissements mutualistes guadeloupéens sont, pour 84,4% d'entre eux, des mutuelles de santé et prévoyance (assurances).

Les **fondations** employeuses sont au nombre de 3 sur le territoire. Elles emploient 158 salarié·e·s au total.

L'ensemble des informations [→ Tableau 1].

**Tableau 1 : Répartition des effectifs salariés et des établissements selon la catégorie juridique**

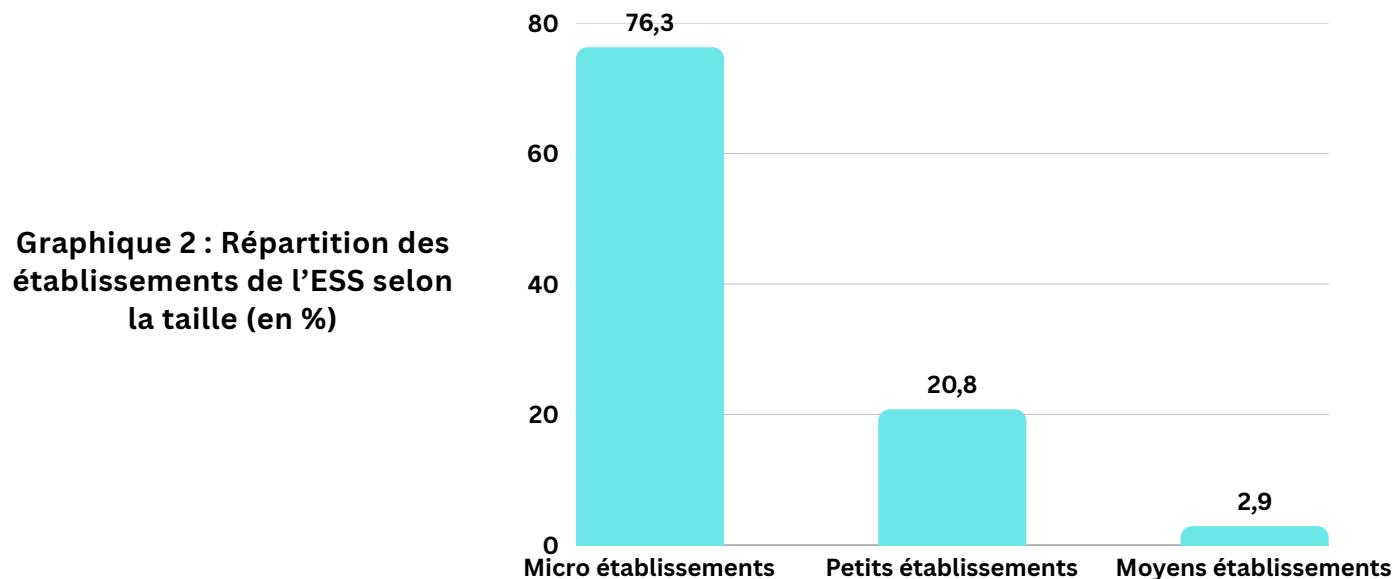
	Etablissements	Effectifs	Répartition des effectifs	Répartitions des établissements
Associations	943	10 075	86,3 %	87,1 %
Coopératives	105	1 170	10 %	9,7 %
Mutuelles	32	265	2,3 %	2,9 %
Fondations	3	158	1,4 %	0,3 %

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021



## 1.3 Des emplois concentrés dans les établissements de petite taille

L'ESS en Guadeloupe est constituée essentiellement d'établissements de très petites tailles. En effet 76,3% des établissements employeurs de l'ESS ont moins de 10 salarié·e·s. [Graphique 2].



Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

Alors que 20,8% sont des petits établissements (10 à 49 salarié·e·s) et que les 3% restants sont des moyens établissements (50 à 249 salarié·e·s). Il n'y a pas actuellement de grand établissement de l'ESS (plus de 250 salarié.e.s) en Guadeloupe ce qui était le cas auparavant.

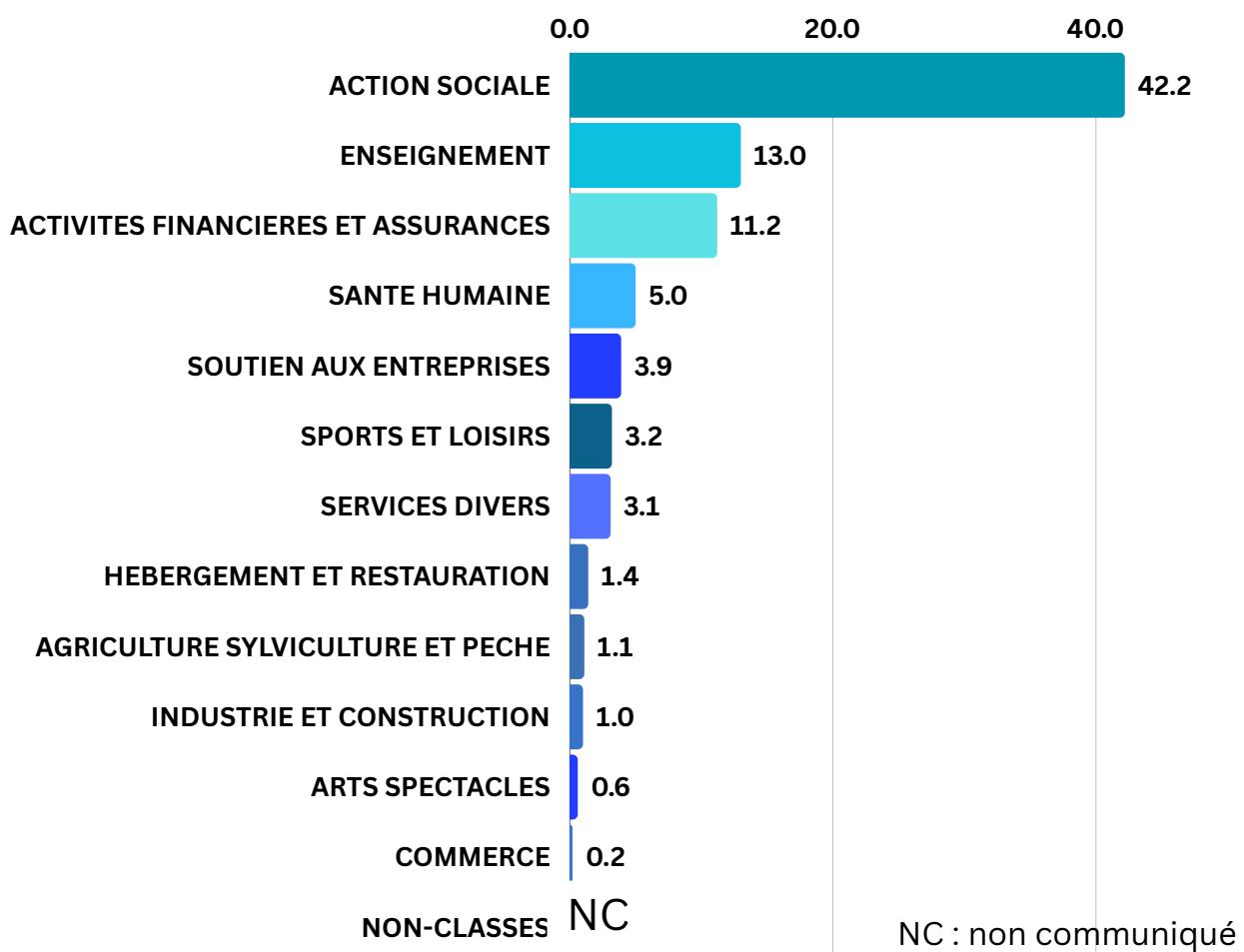
Près de la moitié des emplois (48,2%) sont concentrés dans des établissements de petite taille (entre 10 et 49 salarié·e·s).



## 2. Structuration sectorielle de l'ESS en Guadeloupe

L'ESS en Guadeloupe, comme dans l'ensemble de la France, est structurée autour de plusieurs grands secteurs d'activités, au premier rang desquels celui de l'action sociale, qui concentre 42% de ses effectifs salariés. Il est suivi du secteur de l'enseignement, qui regroupe 13% des emplois, des activités financières et d'assurances (11%) et de la santé (5%) [Graphique 3].

Graphique 3 : Répartition des effectifs salariés de l'ESS par secteur (en %)



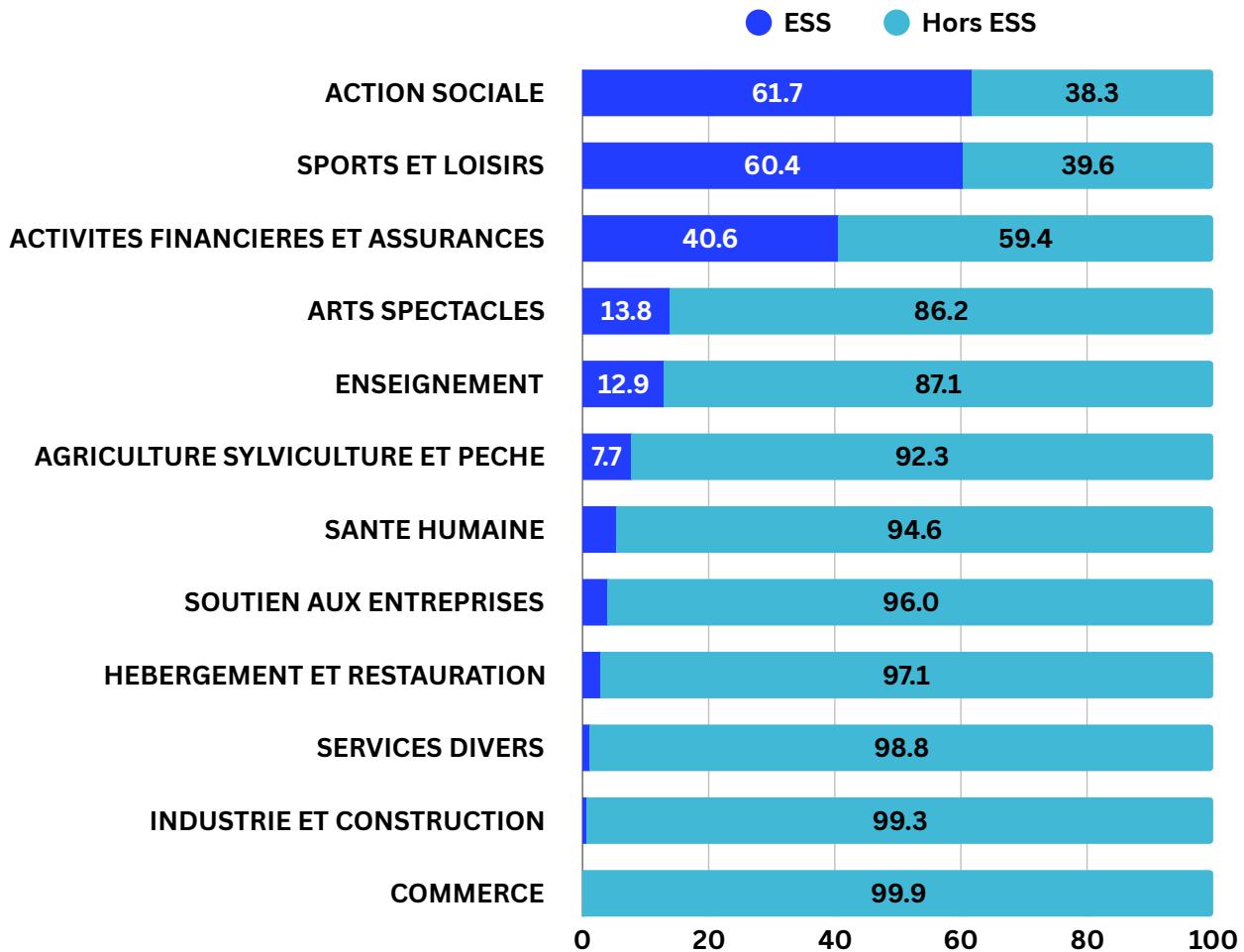
Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

La catégorie des activités « non-classées » répertorie toutes les activités enregistrées sous la nomenclature d'activité 9499Z de l'INSEE, correspondant aux « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Cette catégorie est composée de structures mal classées ou ayant des activités ne pouvant être comprises dans les autres classifications. Elle fait l'objet de travaux de requalification d'où sa non communication dans le graphique.



Dans certains secteurs d'activités, le poids de l'ESS dans l'emploi est majoritaire par rapport au reste du secteur privé (à but lucratif) et du secteur public. C'est notamment le cas pour les secteurs de action sociale, sports et loisirs où elle y joue un rôle éminent dans la production de biens et surtout de services [Graphique 4].

Graphique 4 : Poids de l'ESS dans l'emploi de chaque secteur d'activité en Guadeloupe (en %)



Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

Dans les secteurs où ses emplois apparaissent comme infimes, elle peut quand même avoir un rôle structurant dans l'organisation du tissu productif (agriculture, commerce, construction, etc.), cela se traduit dans le cadre des actions des têtes de réseaux comme les fédérations, comités régionaux ou départementaux, etc.



## 2. Structuration sectorielle de L'ESS en Guadeloupe



Dans l'**action sociale**, l'ESS représente 61,7% de l'emploi, soit 4 567 emplois, répartis sur près de 296 établissements (27,3% de l'ensemble des établissements de l'ESS). L'action sociale comprend des types d'activités suivants :

- L'hébergement social et médico-social (54 établissements, 1258 emplois)
- L'aide à domicile (50 établissements, 1356 emplois)
- L'aide par le travail (22 établissements, 486 emplois)
- L'accueil des jeunes enfants (69 établissements, 673 emplois)
- Les autres actions sociales (101 établissements, 1153 emplois)

Dans l'**enseignement**, l'ESS compte 108 établissements employant 1521 salarié·e·s, soit 12,9% des emplois du secteur en Guadeloupe. Ce secteur de l'enseignement est principalement constitué d'écoles religieuses et de centres de formation professionnelle (apprentissage et alternance) de petite taille.



Dans les **sports et loisirs**, l'ESS compte 102 établissements et 379 emplois, soit 60,4% des effectifs sur le secteur. Représentées par une grande diversité de petits clubs de sport associatifs, les activités de sports et loisirs comprennent également de plus grandes structures. Ces dernières connaissent une activité accrue en période de vacances scolaires et voient, en conséquence, leurs effectifs augmenter à cette période.



Dans les **activités financières et d'assurance**, on comptabilise 102 établissements de l'ESS employant 1 305 salarié·e·s, ce qui équivaut à 40,6% des emplois de ce secteur. Ces deux secteurs sont principalement représentés par des banques coopératives et des mutuelles d'assurance. Les coopératives et mutuelles, peu présentes sur d'autres champs d'activités en Guadeloupe, se concentrent sur ce secteur d'activité.

Les **activités de santé** en Guadeloupe comprennent 29 établissements de l'ESS et emploient 587 salarié·e·s, soit 5,4% des emplois du secteur. Les emplois dans ce secteur sont principalement issus des établissements publics comme le centre hospitalier universitaire (CHU). On retrouve en deuxième, en terme d'emplois dans le secteur, les établissements privés hors ESS avec notamment les cliniques privées lucratives. le secteur de la santé dans l'ESS est plutôt représenté par des établissements de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et quelques centres interprofessionnels de santé liés à la médecine du travail.





## 2. Structuration sectorielle de L'ESS en Guadeloupe



Dans l'**hébergement et la restauration**, l'ESS compte 12 établissements et 164 emplois, soit 2,9% des emplois du secteur. En Guadeloupe, le tourisme social et solidaire n'est pas très développé et peine pour le moment à générer des emplois sur le territoire. Ces activités d'hébergement restent pour l'instant marginales sur l'île. La restauration dans l'ESS se traduit par des établissements de restauration classique qui s'associent à des structures d'aide par le travail employant des salarié·e·s en situation de handicap.



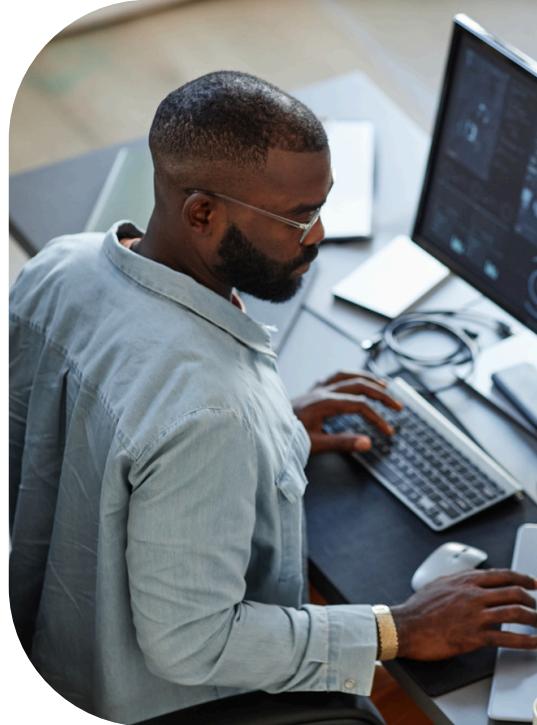
Les **activités d'arts et spectacles** ne comptent que 28 établissements employant 75 salarié·e·s dans l'ESS, soit 13,8% de l'emploi du secteur. Les structures de l'ESS, malgré le peu d'emplois, y jouent un rôle essentiel dans l'expression de l'art et de la culture guadeloupéenne. En effet, on retrouve ces structures dans les activités de spectacles vivants (danse, chant, théâtre) et d'arts visuels.



Dans l'**agriculture**, l'ESS guadeloupéenne regroupe 14 établissements employant 124 salarié·e·s qui représentent 7,7% des emplois des activités agricoles. Ces structures de l'ESS agricoles ont principalement des rôles de structuration de la filière, de mutualisation des ressources (des terrains d'exploitation, des salarié·e·s avec un groupement d'employeurs, des groupements de producteurs, ...) et d'insertion par l'activité. Elles sont composées en majorité de coopératives et de quelques associations.



Dans les **activités de soutien aux entreprises**, on trouve des d'activités de tous types (techniques, administratives, communication et de services aux entreprises, ...). Les structures de l'ESS de ce secteur sont sous la forme de groupements d'employeur.euses, d'offices du tourisme, de structures de l'insertion par l'activité économique, d'appuis aux tâches. Ces activités comprennent ainsi 51 établissements dans l'ESS, employant 453 salarié·e·s et représentent 4% des emplois sur le secteur.



De façon très marginale, en terme de poids dans l'emploi global, on retrouve les secteurs :

- **Services divers**, où les établissements sont au nombre de 75 et emplois 366 salarié·e·s (soit 1,2% des emplois du secteur). On y retrouve notamment des activités immobilières, de transports, de communication, ainsi que des organisations syndicales ou politiques.
- **Industrie et construction** où les établissements, au nombre de 14, emploient 113 salarié·e·s (0,7% des emplois du secteur), et sont représentés entre autres par quelques coopératives d'artisan.es dans le BTP.
- **Commerce**, où le poids de l'ESS est très faible : on ne compte que 6 établissement employeurs et 20 emplois dans ce secteur dans l'ESS, ce qui représente 0,1% des emplois du secteur (largement dominé par les commerces de détails à but lucratif).



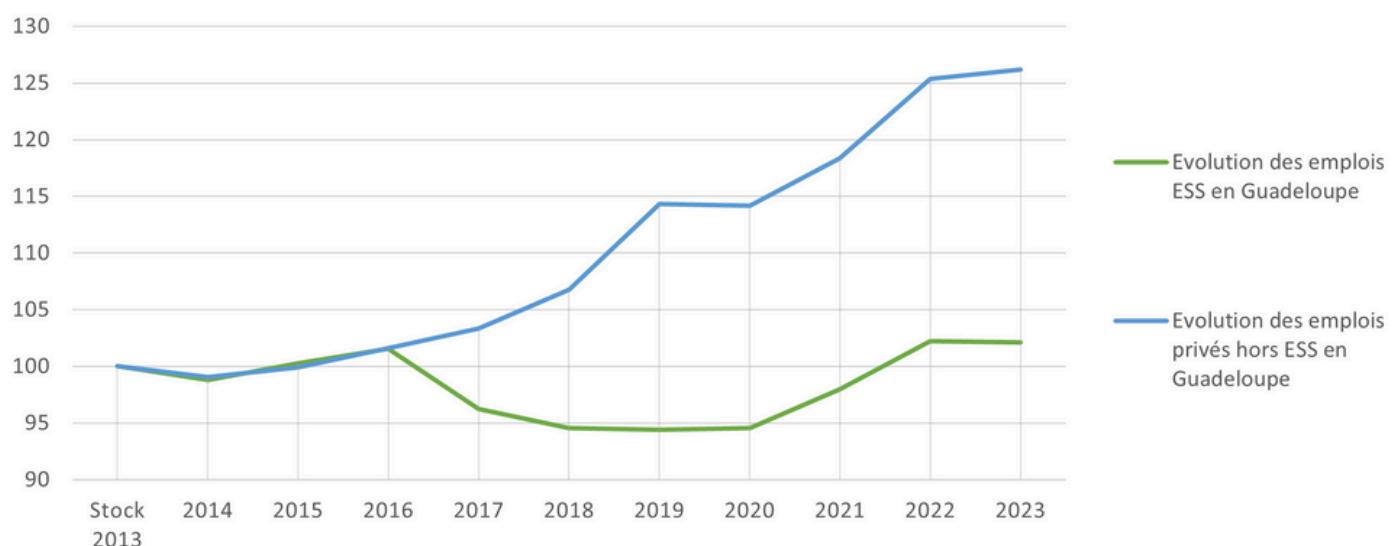
### 3. L'Evolution de l'ESS en Guadeloupe

#### 3.1. Des dynamiques différentes d'évolution des emplois dans l'ESS et le reste de l'économie privée en 10 ans

Au cours des dix dernières années, l'emploi dans l'ESS en Guadeloupe ont augmenté de 2,1% , soit 231 postes salariés. Au cours de cette période, il y a eu une phase de perte d'emplois dans l'ESS (entre 2017 et 2021). Lors du deuxième trimestre de 2020 (période Covid-19), le nombre d'emplois a atteint son score le plus bas (9835) sur les 10 ans. Entre 2013 et 2023, le secteur de l'ESS où l'emploi à connu une baisse significative c'est celui de l'enseignement avec près de 500 postes en moins. A l'inverse, les emplois des activités récréatives et de loisirs, de la santé et du médico-social ont connu les meilleures augmentations.

Les emplois privés hors ESS ont connu quant à eux une augmentation nettement meilleure (+26,2%) en 10 ans. Alors que les courbes des deux économies s'entremêlaient entre 2013 et 2016, on remarque une véritable séparation des trajectoires à partir de cette dernière année. Cette hausse des emplois privés hors ESS se traduit dans les activités de l'enseignement (à l'inverse de l'ESS), la construction, l'hébergement/restauration et du commerce [→ Graphique 5].

**Graphique 5 : Evolution de l'emploi dans l'ESS par catégorie juridique en glissement annuel  
(indice base 100 à partir du quatrième trimestre 2013)**



Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF 2013-2023

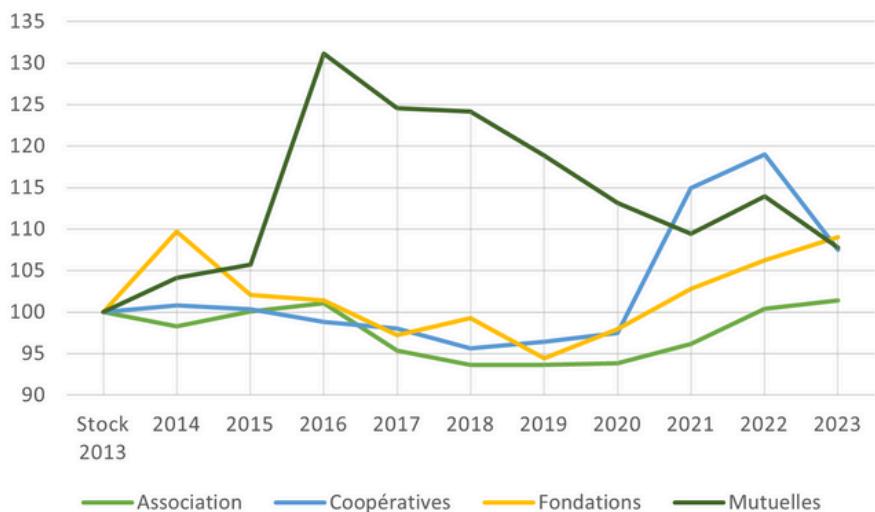


### 3.2. L'évolution des emplois et des établissements employeurs dans l'ESS en 10 ans

L'évolution des emplois est caractérisée par une augmentation dans l'ensemble des catégories juridiques composantes de l'ESS sur la période 2013-2023. Les évolutions des emplois entre ces catégories juridiques ont connu toutefois des phases d'expansion et de contraction diverses. Les emplois dans les mutuelles ont grimpé de 31,1% en 2016 mais par la suite ce niveau d'emplois n'a pu être maintenu (57 postes salariés perdus entre 2016 et 2023) [→ Graphique 6].

**Graphique 6 : Evolution de l'emploi dans l'ESS par catégorie juridique en glissement annuel (indice base 100 à partir du quatrième trimestre 2013)**

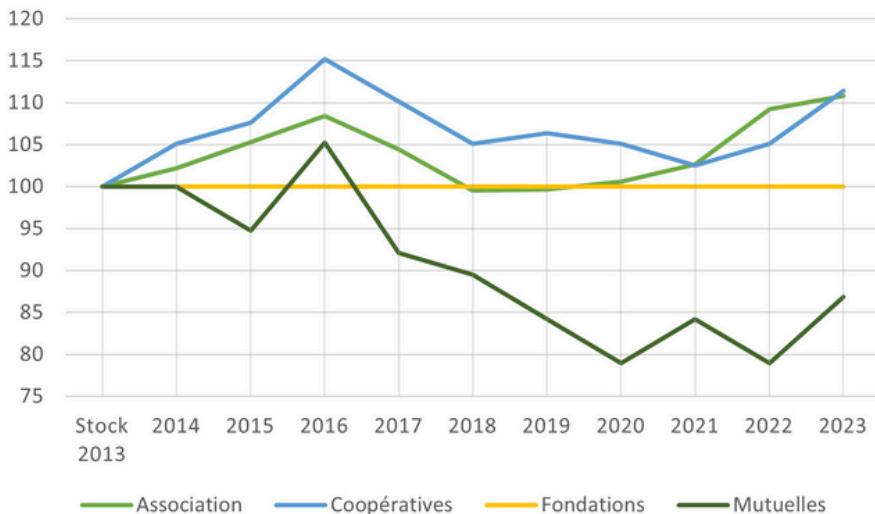
Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF 2013-2023



Cela coïncide avec la diminution du nombre de mutuelles employeuses présentes sur le territoire, soit 7 établissements en moins entre 2016 et 2023. Certaines mutuelles nationales qui c'étaient implantées n'ont pu se maintenir. Le nombre de fondations employeuses n'a point bougé sur ces dix années. Alors que les établissements de type association et coopérative ont augmenté respectivement de 10,8% et 11,4% sur cette période [→ Graphique 7].

**Graphique 7: Evolution des établissements dans l'ESS par catégorie juridique en glissement annuel (indice base 100 à partir du quatrième trimestre 2013)**

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF 2013-2023





## 4. L'ESS dans les intercommunalités

La Guadeloupe se répartit en **5 Communautés d'agglomération (CA)** et **une communauté de communes (CC)**, au sein desquelles l'ESS présente des caractéristiques bien différentes.

- La **Communauté d'agglomération CAP Excellence** regroupe le plus grand nombre d'emplois de l'ESS en Guadeloupe, soit 5356 salariés au total, et d'établissements employeurs (497). Le poids de l'ESS dans l'emploi est de 8,3%. Les établissements qui y sont domiciliés sont principalement de l'action sociale et des activités financières et d'assurance.
- La **Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe** regroupe en nombre d'emplois 2634 salariés et d'établissements employeurs 197. Le poids de l'ESS dans l'emploi est de 11,7%. Un emploi sur 10 sur le territoire de Grand Sud Caraïbe est issu de l'ESS. Les établissements de cette communauté d'agglomération sont essentiellement de l'action sociale.
- La **Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre** regroupe quant à elle, 1466 salariés et 125 établissements de l'ESS employeurs. Le poids de l'ESS dans l'emploi est de 17,6%, c'est l'EPCI, en Guadeloupe, où cette part est la plus élevée. 50% des emplois de l'ESS de cette communauté d'agglomération sont issus de l'action sociale.
- La **Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre** concentre 1185 salariés et 133 établissements employeurs de l'ESS. Cette dernière a un poids dans l'ensemble des emplois de 10,6% de l'intercommunalité. Les établissements sont principalement des activités de l'action sociale et du sport et loisirs.
- La **Communauté d'agglomération la Riviera du Levant** comprend 633 emplois dans l'ESS et 101 établissements employeurs. Le poids de l'ESS dans l'emploi du territoire est le plus faible en comparaison des autres intercommunalités : seulement 5,2% des emplois y relèvent de l'ESS. On y trouve, entre autre, des établissements de l'action sociale, de l'enseignement et de l'activité financière et d'assurance.
- La **Communauté de communes de Marie-Galante** regroupe 394 salariés de l'ESS et il y a 30 établissements employeurs. Le poids de l'ESS qui est de 17,3% dans l'emploi est important. 90% des établissements employeurs sont des associations.



## Carte : Représentation du nombre d'emplois de l'ESS et de leurs poids dans l'économie

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IC -  
d'après Insee Flores 2021

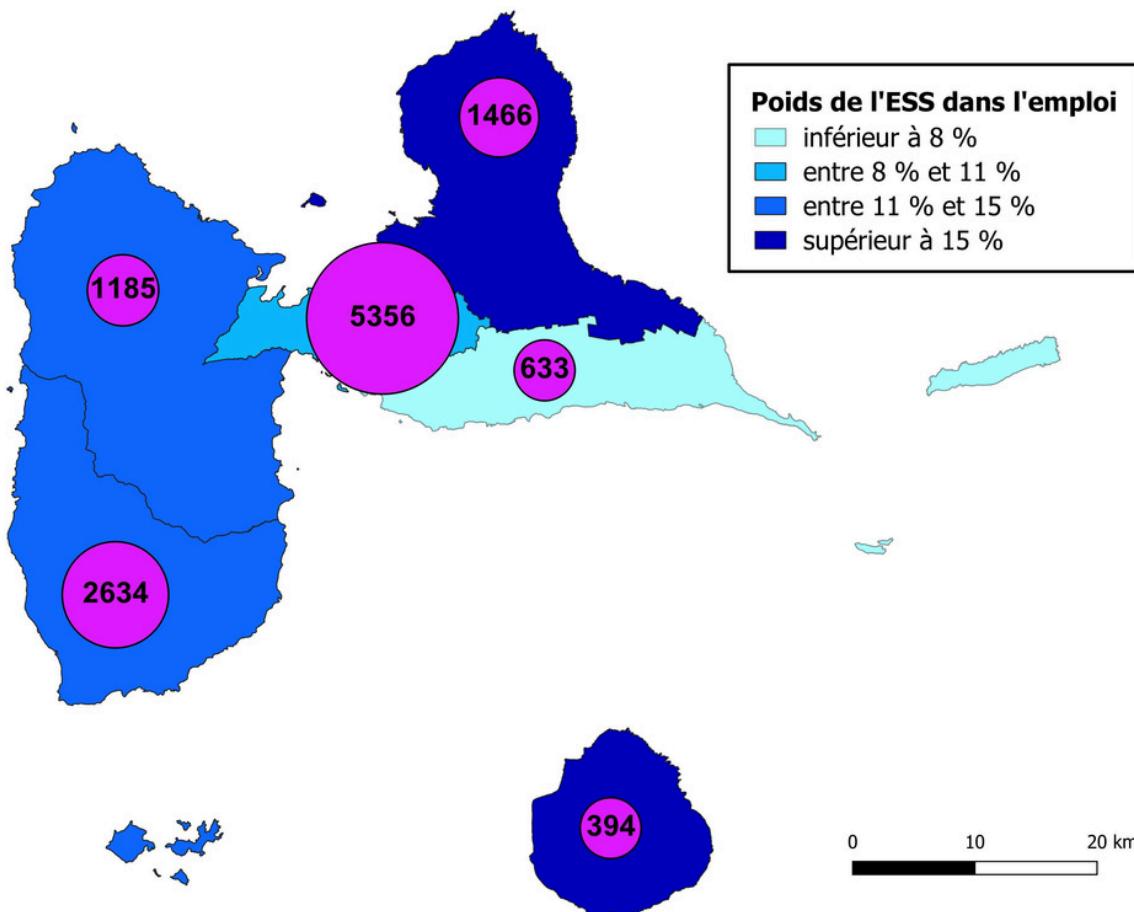


Tableau 2 : Etablissements, effectifs salariés, poids dans l'ensemble de l'économie et répartition territoriale

	Etablissements	Effectifs	Poids de l'ESS dans l'ensemble des établissements	Poids de l'ESS dans l'ensemble des emplois
CA CAP Excellence	497	5356	7,8%	8,3%
CA La Riviera du Levant	101	633	5,3%	5,2%
CA du Nord Grande Terre	125	1466	9,9%	17,6%
CA du Nord Basse-Terre	133	1185	7,9%	10,6%
CA Grand Sud Caraïbe	197	2634	9,5%	11,7%
CC de Marie-Galante	30	394	8,9%	17,3%

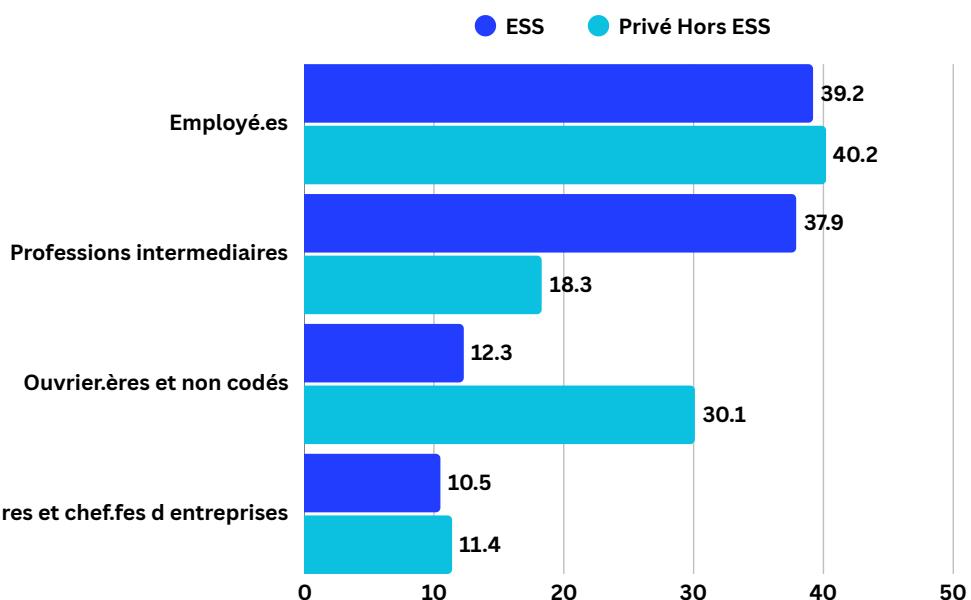


## 5. Les conditions d'emplois dans l'ESS en Guadeloupe

### 5.1 Les catégories socio-professionnelles (CSP) : Les catégories des employé.es et des professions intermédiaires en domination

L'ESS guadeloupéenne emploie une large majorité de salarié·e·s appartenant à la catégorie socio-professionnelle des **employé.es** : 39,2% en font partie, soit légèrement moins que dans le reste de l'économie privée (40,2%) [→ **Graphique 8**]. Plus de la moitié des employé.es de l'ESS se concentrent dans le champ de l'action sociale, dont la majorité des postes sont dans des activités d'aide à domicile.

**Graphique 8 : Répartition des effectifs salariés selon la catégorie socio-professionnelle dans l'ESS et le reste de l'économie privée (en %)**



Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

Les **professions intermédiaires** représentent quant à elles 37,9% des emplois de l'ESS contre 18,3% dans le reste de l'économie privée guadeloupéenne. Elles se concentrent dans les activités d'action sociale (35,1%), dont essentiellement des postes dans l'hébergement médico-social. On y trouve des métiers comme les animateur·rices socio-culturel·les, les assistant·es de services sociaux, les puéricultrices, les éducateur·rices spécialisé·es.

Les **ouvrier·ères** représentent très peu (12,3%) d'emplois dans l'ESS. Majoritairement présent·es dans les activités d'action sociale (aide par le travail), on les retrouve principalement dans des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) destinées aux personnes éloignées de l'emploi et/ou en situation de handicap. Il s'agit principalement des métiers de fabrication de meubles, de réparation de matériel et de l'entretien des espaces verts.

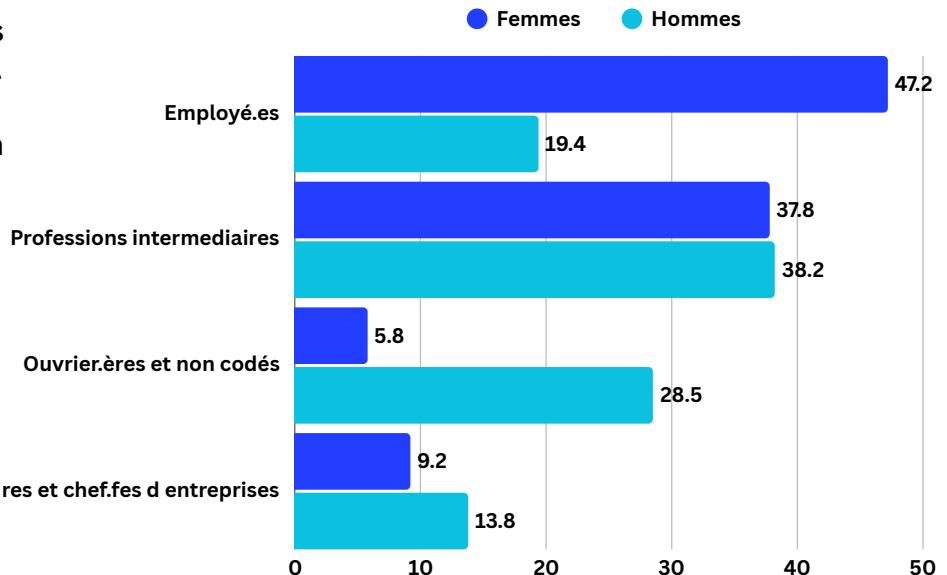


Enfin, la catégorie des **cadres et professions intellectuelles supérieures** représente 10,5% des emplois de l'ESS, soit un poids très proche de celui observé dans le reste de l'économie privée (11,4%). Dans l'ESS, on trouve la majorité de ces emplois dans l'enseignement, l'action sociale et dans les activités financières et d'assurance. Il s'agit principalement des postes de direction, de gestion des ressources humaines, de gestion financière et dans l'humanitaire et le médico-social.

Dans l'ESS et le reste de l'économie privé en Guadeloupe, les femmes sont principalement dans la catégorie employée, 47,2 % des femmes de l'ESS le sont alors que dans le reste du privé le pourcentage s'élève 57,8%. Les femmes sont majoritairement employées dans l'ESS dans le secteur d'activité de l'action sociale (60,4%), principalement dans les activités d'aide à la personne.

Les hommes et les femmes ont une répartition différente des emplois occupés par CSP, particulièrement dans les catégories : employées et ouvrières. Dans la première, les femmes sont fortement représentées (47,2%) comparativement aux hommes (19,4%). Alors que pour la deuxième, c'est l'inverse qui est constaté (28,5% pour les hommes contre 5,8% pour les femmes. Pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, la différence de répartition des effectifs salariés entre les hommes et les femmes est faible (environ 5 points de pourcentage) tandis que pour les professions intermédiaires, la différence est à peu près nulle [→ Graphique 9].

**Graphique 9 : Répartition des effectifs salariés H/F selon la catégorie socio-professionnelle dans l'ESS en Guadeloupe**



Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

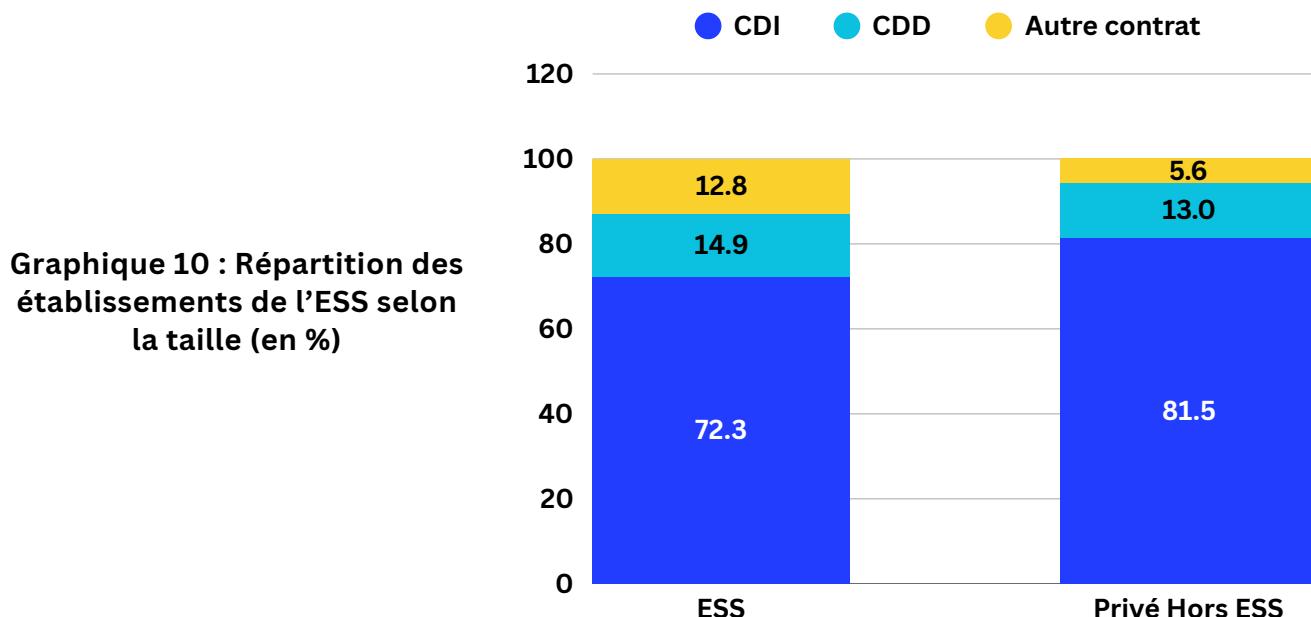
Il en ressort que malgré les principes d'égalité entre les hommes et les femmes, l'ESS souffre d'une répartition de ces effectifs salariés suivant la structure stéréotypée de l'économie classique.



## 5. Les conditions d'emplois dans l'ESS en Guadeloupe

### 5.2 Contrats et temps de travail : des conditions de travail plus précaires que dans le reste de l'économie

Dans l'ESS guadeloupéenne, 72,3% des salarié·e·s sont embauché·e·s en CDI contre 81,5% dans le reste de l'économie privée [→ Graphique 10].



Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee DSN 2019

L'ESS possède un nombre plus important de contrats dits "précaires" comme ceux à durée déterminée dans les activités agricoles, touristiques, culturelles, ainsi que dans les sports et loisirs (emplois saisonniers), mais aussi des contrats aidés dans l'action sociale. Ce dernier secteur d'activité comprend également de nombreux CDD d'insertion dans les activités d'insertion par l'activité économique (IAE).

Emplois saisonniers, contrats aidés et CDD d'insertion se retrouvent dans la catégorie des « autres contrats » du graphique ci-dessous, qui représente 12,8% des emplois de l'ESS sur l'archipel. Ces indicateurs montrent aussi le rôle majeur d'insertion professionnelle que permet l'ESS pour les jeunes peu diplômés ou plus largement pour les personnes éloignées de l'emploi.



La répartition des contrats de travail n'est pas la même entre les hommes et les femmes. En Guadeloupe, la part de contrats précaires (CDD et autre contrat) des hommes est plus importante (36,5%) que pour les femmes (18,5%). Pour ces dernières, 75,8% de leur contrats de travail dans l'ESS sont des CDI contre 63,5% pour les hommes.

Cependant, les femmes ont davantage des emplois en temps partiels (33,2%) comparativement aux hommes (20,3%). En effet, certaines activités comme animatrices socioculturels et de loisirs, aide à domicile, aide ménagère, où les femmes sont sur-représentées, comprennent une majorité de temps partiels.

### 5.3 La rémunération dans l'ESS

En raison de ces conditions de travail, les rémunérations dans l'ESS en Guadeloupe sont en moyenne inférieures à celles des autres champs de l'économie du territoire. Les salarié·e·s y gagnent 33 661 € par an et par ETP, ce qui est en deçà des autres moyennes de rémunération.

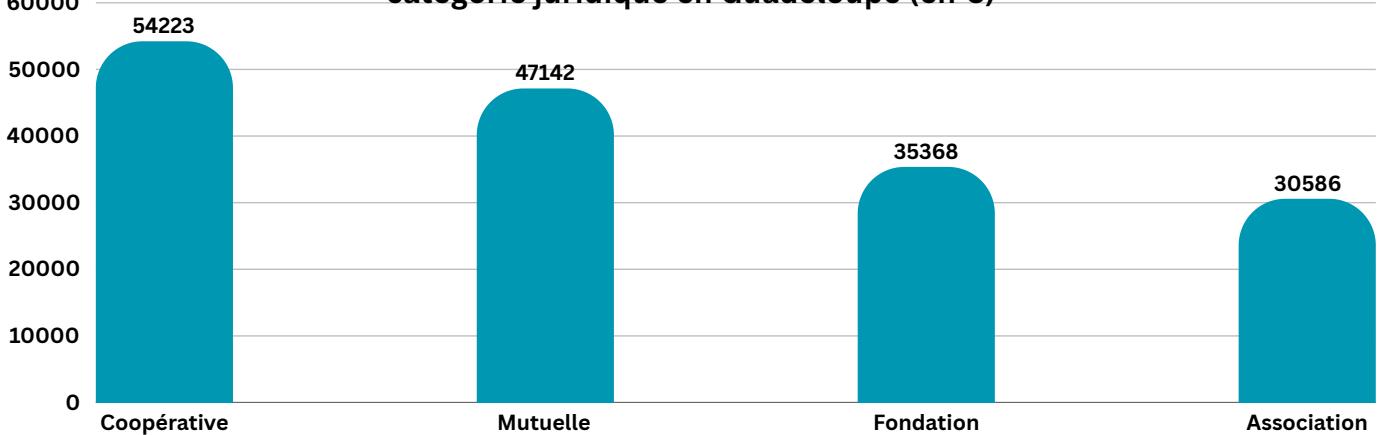
Rémunération brute moyenne annuelle par ETP en Guadeloupe selon le champ de l'économie

<b>33 661€</b>	<b>34 813€</b>	<b>44 069€</b>
<b>ESS</b>	<b>Privé Hors ESS</b>	<b>Public</b>

Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021

Les différences entre secteurs d'activités et statuts juridiques précédemment évoquées entraînent par ailleurs d'importants écarts de rémunérations. Dans les associations, les salarié·e·s ne gagnent en moyenne que 30 586 € par an et par ETP, alors que les coopératives la moyenne s'élève à 54 233 € par an [→ Graphique 11].

Graphique 11 : Rémunération moyenne brute annuelle, en équivalent temps plein, par catégorie juridique en Guadeloupe (en €)



Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IG - d'après Insee Flores 2021



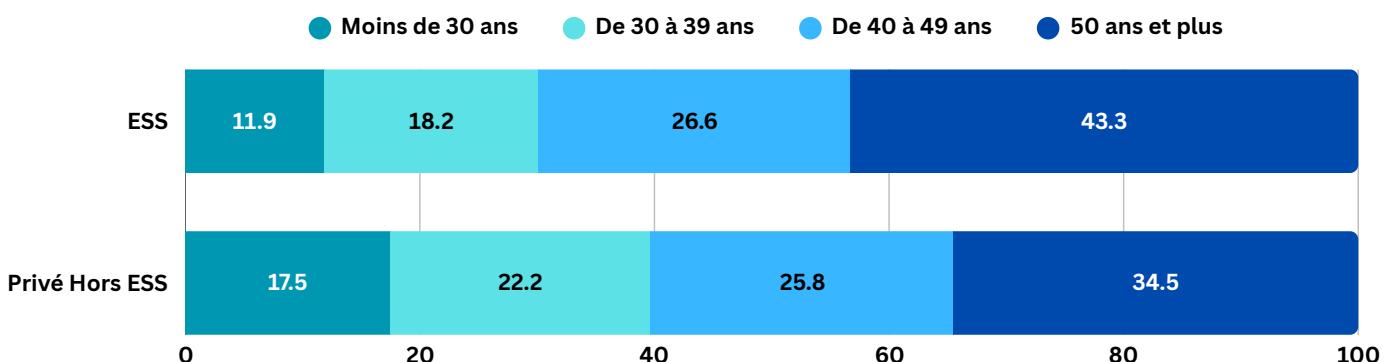
## 5. Les conditions d'emplois dans l'ESS en Guadeloupe

Les femmes, qui sont très nombreuses à travailler dans l'action sociale et selon des conditions d'emplois moins avantageuses (temps partiels, statut d'employé, etc.), ont une rémunération en moyenne par an et par ETP inférieure à celle des hommes.

### 5.4 Les effectifs salariés selon l'âge

L'ESS en Guadeloupe est composé d'effectifs plus âgés par rapport au reste de l'économie privée. En effet, 43,3% des salarié·e·s de l'ESS ont plus de 50 ans. A l'inverse, il y a que 11,9% de salarié·e·s de moins de 30 ans. Tandis que dans le reste de l'économie privée, la part des moins 30 ans est de 17,5% et celle des plus 50% est de 34,5% [→ Graphique 12].

Graphique 12 : Répartition des emplois selon la tranche d'âge dans l'ESS en Guadeloupe (en %)

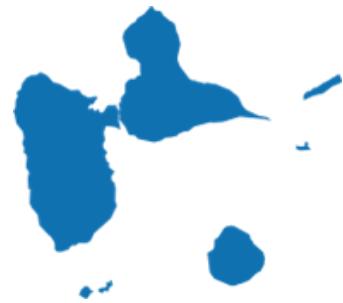


Source : Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS IC - d'après Insee DSN 2019

L'ESS ayant une structure vieillissante de ses effectifs salariés, la question du renouvellement des effectifs dans un futur proche va se poser. Cette réalité s'associe avec le vieillissement de la population guadeloupéenne constaté dans les enquêtes de recensement de l'INSEE. Ainsi, un besoin en main d'œuvre dans les secteurs de la santé, des aidants, est à prévoir pour les prochaines années. Cela suppose des opportunités d'emplois à venir pour jeunes actif·ives et étudiant·es du territoire. Mais l'ESS c'est aussi entreprendre et faire émerger des projets innovants respectueux de l'environnement et des personnes pouvant avoir un réel impact dans le développement de la Guadeloupe. L'ESS c'est donc une économie pleine de perspectives et qui nécessite un accompagnement favorisant sa reconnaissance et sa progression.

## Le Récap

# L'ESS ▶ en Guadeloupe



L'économie sociale et solidaire  
représente  
**8%** des établissements employeurs



**15 %** de l'emploi  
privé

**1083** structures de l'ESS dont :  
**87 %** d'associations  
**10 %** de coopératives  
**3 %** de mutuelles



Ces structures représentent à  
elles seules **11 668** salariés.e.s.

### L'ESS emploie

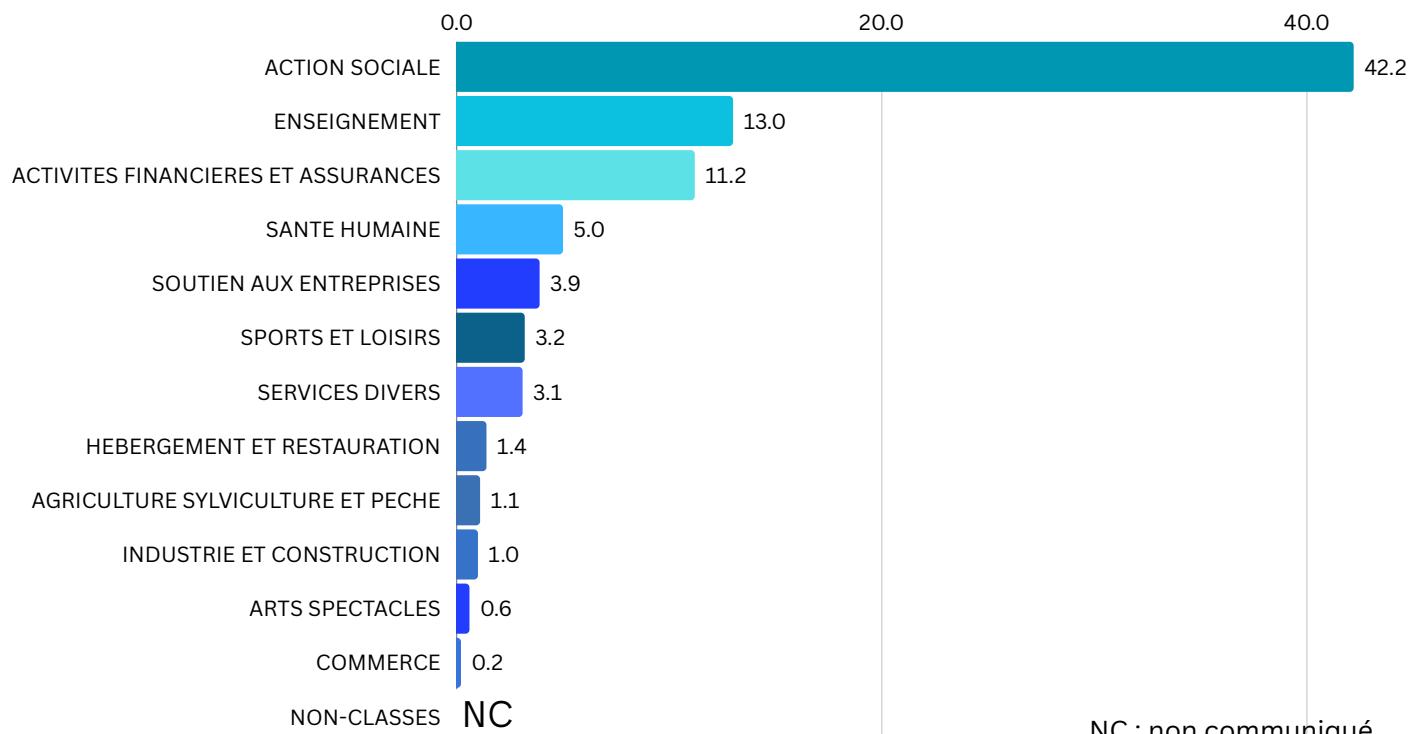


**71 %** de femmes salariées  
**29 %** d'hommes salariés



**323 M €**  
Masse salariale  
brute annuelle

### Répartition des salarié.e.s par secteur d'activité (en %)



NC : non communiqué



# cress

Chambre Régionale de  
l'Économie Sociale et Solidaire  
des îles de Guadeloupe

Chambre Régionale de l'Economie Sociale  
et Solidaire des îles de Guadeloupe

39 Boulevard Légitimus  
97110 Pointe-à-Pitre

N° SIRET : 823 257 068 000 10

Nous contacter :

**05 90 47 34 32**

[contact@cress-ilesdeguadeloupe.fr](mailto:contact@cress-ilesdeguadeloupe.fr)

Pour plus d'informations rendez-vous sur  
[cress-ilesdeguadeloupe.fr](http://cress-ilesdeguadeloupe.fr)

